



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 02/03/2022

### **CRÉATION DE LA DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES MARITIMES, DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE (DG AMPA)**

**La Ministre de la mer et le Ministre de l'agriculture saluent la création, effective à partir du mercredi 2 mars, de la nouvelle direction générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DG AMPA). Éric BANEL, qui dirigeait depuis décembre 2020 la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du ministère de l'agriculture, devient le premier directeur de la DGAMPA à compter de ce jour.**

Le Journal officiel a publié le 1<sup>er</sup> mars deux décrets portant création de la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), sous autorité de la ministre de la Mer et du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. La DGAMPA fusionne des deux principales directions traitant du maritime au niveau central de l'Etat, à savoir la Direction des affaires maritimes (DAM) et la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), mais aussi les personnels des capitaineries des ports d'Etat.

Cette direction générale d'administration centrale est la première à être intégralement et exclusivement tournée vers le développement durable des activités maritimes, au plus près des usagers de la mer et des territoires littoraux. Elle a pour mission de mieux concilier les différents usages sur un espace maritime de plus en plus convoité, réaffirmant la place de la mer au sein des politiques publiques, tout en veillant à une meilleure protection de nos ressources et de nos milieux marins. Un an et demi après la constitution du Ministère de la mer, cette décision du Gouvernement vient renforcer l'ambition maritime de la France.

La création de la DGAMPA vise à consolider les moyens affectés à la mer et à améliorer la visibilité des enjeux maritimes au sein de l'Etat. Les nouveaux textes donnent une assise solide à la DGAMPA pour relever les défis de la planification maritime et du développement durable de l'économie bleue, mais aussi pour porter la transition écologique et énergétique des activités maritimes, promouvoir la connaissance du milieu marin et favoriser l'innovation. Cette nouvelle organisation de

l'Etat permettra de mieux accompagner les mutations du transport maritime, de la pêche et de l'aquaculture, ou encore de l'industrie navale, de développer les données et les services maritimes, de consolider les capacités de surveillance, de sauvetage et de contrôle en mer et, plus globalement, de soutenir les projets des territoires, de promouvoir l'emploi maritime et de défendre plus efficacement nos intérêts maritimes en France comme à l'international.

Grâce à cette fusion, les 2800 agents en charge des activités maritimes dans les services déconcentrés de l'Etat auront une direction unifiée au niveau central, qu'ils soient dans les directions interrégionales de la mer, les délégations mer et littoral des directions départementales des territoires ou encore outre-mer dans les directions de la mer et services des affaires maritimes. La DGAMPA exercera par ailleurs, pour le compte du ministre de la mer, la tutelle de l'IFREMER, de FranceAgriMer, de l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM), de l'Ecole nationale supérieure maritime et des lycées professionnels maritimes. La DGAMPA aura également autorité sur l'Ecole Nationale de la Sécurité et de l'Administration de la Mer (ENSAM) et l'Armement des phares et balises (APB).

La DGAMPA sera structurée en trois services consacrés :

- à la pêche maritime et l'aquaculture durables (économie des pêches et de l'aquaculture, ressources halieutiques, appui scientifique) ;
- aux flottes et aux marins (emploi maritime, gens de mer, navires, flotte de commerce) ;
- aux espaces maritimes et littoraux (planification maritime, économie bleue, sauvetage, navigation, et contrôle en mer, capitaineries et police portuaire, nautisme et plaisance)

En outre, les fonctions transversales seront assurées par une sous-direction numérique, une mission ressources humaines et une mission budget/commande publique.

Les 300 agents de la DGAMPA sont majoritairement localisés à la tour Séquoia à La Défense (Puteaux), mais ils sont également à Saint-Malo (systèmes d'information et guichet fiscalité plaisance), Marseille (guichet unique du registre international français), Nantes (bureau des examens maritimes), Brest (pôle national d'expertise POLMAR Terre), Le Havre (ENSAM), Quimper (Armement des phares et Balises), Toulouse et Gris-Nez (agents spécialisés dans l'assistance et le sauvetage en mer).

La mise en place de la nouvelle direction générale s'accompagnera de la définition d'une stratégie commune de modernisation des missions et des modalités de travail des agents et de transformation numérique. Une démarche de projet de service sera conduite tout au long de cette année 2022 et associera les partenaires dans une indispensable co-construction.

Annick Girardin, ministre de la mer, déclare : « *Je me félicite de la création de cette nouvelle direction générale, qui sera l'outil privilégié du Ministère de la mer pour définir et mettre en œuvre l'ambition maritime du Gouvernement. Sans attendre, je lui ai demandé de travailler à la refonte de la stratégie nationale de la mer et du littoral et à la relance du processus de planification en mer..* ».

Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, déclare : « *La nouvelle direction générale consolide et renforce les liens historiques entre la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture et la direction des affaires maritimes, les seules directions de l'Etat aujourd'hui entièrement dédiées aux questions maritimes. Elle crée un interlocuteur unique pour l'ensemble des professionnels de la mer, notamment les pêcheurs et les aquaculteurs* ».

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

**Service presse d'Annick Girardin,  
ministre de la Mer**

Tél : 01 44 49 85 24

Mél : [secretariat.presse@mer.gouv.fr](mailto:secretariat.presse@mer.gouv.fr)

**Contacts presse**

**Service presse de Julien Denormandie,  
ministre de l'agriculture et de l'alimentation**

Tél :

Mél :